



Négociation des mesures salariales 2022 à GRDF La CGT porte les revendications du Personnel et quitte la séance !

Déclaration lue en entrée de séance

« Comme nous l'avons évoqué lors de notre bilatérale, cette négociation s'ouvre alors que les fédérations syndicales sont vent debout contre le projet des employeurs sur un nouveau système de classification et de rémunération.

Comme c'est le cas sur Paris et Marseille, les salariés sont mobilisés contre ce projet mais aussi pour un juste partage des richesses créées dans les entreprises.

Des préavis sont déposés sur les régions Est, Sud-Est avec des cahiers revendicatifs où le pouvoir d'achat est clairement au cœur des préoccupations.

Les préconisations de branche, avec une augmentation du SNB à 0.3%, alors que l'inflation pour l'année 2021 devrait dépasser les 2.5%, n'est absolument pas entendable.

La CGT, lors de la précédente négociation sur les « mesures salariales 2021 » avait pointé du doigt le décrochage cumulé entre SNB et SMIC depuis 2008, le chiffrant à 200€ par mois. De plus, nous avons contesté les économies réalisées par GRDF entre les engagements pris autour de l'ATRD5 sur les charges de personnel et le réalisé. Le décalage équivaut à 1NR pour tous.

Aujourd'hui, GRDF ne peut pas accepter les préconisations de Branche avec un SNB à 0.3% alors que dans l'ATRD6, il est clairement indiqué que celui-ci doit être augmenté d'à minima 50% de l'inflation de l'année N-1, soit pour 2022, + 1.25% d'après nos projections.

Encore une fois, GRDF envisage de faire des économies sur le dos des agents dans le seul but d'alimenter l'enveloppe de 1,4 milliard d'euros qu'elle projette de faire remonter sur les 3 ans à venir à l'actionnaire !

Rappelons que 200 euros pour tous ne représente que 60 millions par an, 180 millions sur 3 ans et 12% du 1,4 milliard ! Même répété sur 20 ans, (comme vous aimez à nous le faire remarquer puisqu'il s'agit de salaire), notre proposition n'atteindra même pas la remontée de dividendes prévue pour les trois prochaines années. Quand on sait que la prime d'émission n'existera plus et qu'au-delà de 2024, ces remontées continueront...

LA THÉORIE DU RUISSellement



Vous l'aurez compris, pour la CGT votre proposition d'une enveloppe globale à 1.7% de la masse salariale (0.3% de SNB + 0.6% d'ancienneté + 0.8% de mesures individuelles) n'est absolument pas admissible.

Enfin, en prélude aux discussions de branche, des entreprises (dont GRDF) ont mis en œuvre depuis quelques années les « GF transformables en NR ». Cette pratique permet d'augmenter l'enveloppe de NR à distribuer mais condamne surtout les salariés à rester figés dans leur GF sans reconnaissance et étrangle le management de proximité qui est dans l'incapacité de récompenser les agents à leur juste valeur.

La CGT propose donc en entrée de négociation en plus des préconisations de Branche (pour rappel 0.3% de SNB + 0.6% pour l'ancienneté, soit 0.9%) :

- ☞ 0,95% de rattrapage SNB,
- ☞ 1% au titre des avancements au choix au 1er janvier 2022,
- ☞ 1% au titre des promotions en GF au cours de l'année 2022, sans possibilité de les convertir en NR,
- ☞ 11% comprenant le delta cumulé depuis plusieurs années entre SNB et SMIC dont 1NR au titre de l'ATRD5 ou autrement dit les 200€,

Nous réclamons donc une augmentation de la masse salariale de 14.85%

En guise de solidarité avec les gaziers en lutte sur le territoire, la CGT va quitter cette séance en espérant vous retrouver dès janvier prochain, avec des propositions décentes qui tiendront compte de nos arguments.»

